

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MARS 2023

IV- ADMINISTRATION GENERALE

Rapport n°3 : Désignation de 4 représentants au sein du Comité de Programmation LEADER 2023/2027

Madame la Présidente rappelle que le LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale) est une initiative de l'Union européenne pour soutenir des projets de développement rural initiés au niveau local. Elle est alimentée par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

Pour cela, l'Europe confie aux acteurs locaux regroupés dans un Groupe d'Action Locale (GAL) une enveloppe pour cofinancer des projets dans le respect de la stratégie de développement local du territoire.

Il est précisé que la Commission Permanente du Conseil Régional OCCITANIE a sélectionné le PETR du Pays d'Armagnac en vue de porter un programme européen Leader 2023-2027.

Dans la continuité des précédents programmes, les communautés de communes ont toujours été associées à la mise en œuvre au travers, notamment, du Comité de Programmation.

Mme la Présidente propose au conseil communautaire de désigner les 4 représentants suivants (2 titulaires et 2 suppléants) au sein du Comité de Programmation Leader 2023-2027 (représentants au Comité Syndical du PETR) :

- Mme Barbara NETO comme titulaire, et M. Robert CAMAZZOLA comme suppléant ;
- Mme Véronique THIEUX-LOUIT comme titulaire, et Mme Isabelle CAILLAVET comme suppléante.